



Succession, droits et notaire

Par **ph44**, le **25/11/2015** à **13:11**

bonjour, Mon père est décédé il ya 40 ans et je n'ai su qu'il 4 ans qu'il nous avait légué un terrain ainsi que sa maison en partie détruite par un incendie. Pour des raisons familiales, je n'ai pu m'occuper de cette héritage avant, mais je dois rencontrer le notaire demain et je voudrais savoir à quoi m'attendre car par téléphone il est très désagréable. Sa secrétaire m' a expliqué que ce dossier était depuis plusieurs années à leur étude mais qu'il n'était pas ouvert. Un acte a été établi il y a des années mentionnant les parts de chacun des héritiers. J'ai pu obtenir de mon frere, de ma sœur et de ma demi sœur leur acceptation ou leur refus de cet héritage car le notaire ne voulait prendre contact avec aucun d 'eux. Aucun document de sa part, ne m 'a été envoyé .J'aurais voulu savoir les étapes de ce dossier afin que je ne sois pas surprise par ce notaire. Ainsi que les frais dont nous aurons la charge. En espérant avoir été assez explicite, je vous en remercie d'avance.